

Règlement licencié circuit de KARTING 45

Licence obligatoire

- Toute personne souhaitant accéder à la piste avec son kart devra être titulaire d'une licence karting en cours de validité. **Il est obligatoire de présenter votre licence à l'accueil** avant de prendre la piste.
- Si vous ne possédez pas de licence en cours de validité, l'accès à la piste sera refusé.
- Le club Karting Saint Benoit basé sur le circuit Karting 45 délivre des demandes de licences annuelles UFOLEP.
- Pour les enfants mineurs, il est OBLIGATOIRE pour un des parents de souscrire une licence UFOLEP au minimum « Adhérent non pratiquant », et joindre la demande de licence à celle de l'enfant, accompagnée du règlement.

Le droit de piste

- Le droit de piste est obligatoire pour pouvoir rouler sur la piste. Un droit de piste est valable pour un seul kart.
- Chaque personne devra se présenter à l'accueil pour justifier de son droit de piste ou s'acquitter de celui-ci.

Éléments obligatoires pour la pratique du KARTING

- Kart homologué, en parfait état de fonctionnement (pneu, frein, direction) et équipé des éléments de carrosserie, et obligatoirement le spoiler arrière homologué CIK/FIA
- Le casque doit être de type intégral, adapté à la tête du pilote et la visière doit être fermée en piste.
- La minerve protège le cou du pilote en cas de chocs. Elle est obligatoire dans toutes les catégories.
- Le protège côtes est obligatoire pour les catégories Mini et Jeunes et fortement conseillé pour la pratique du kart piste.
- Les gants protègent les mains du pilote et apportent un confort de pilotage.
- Une combinaison recouvrant tout le corps, bras et jambes homologuée CIK FIA Niveau 2 et en bon état. Une combinaison pluie peut être utilisée par dessus.
- Les chaussures montantes doivent impérativement recouvrir les chevilles.

Stands et enceinte du circuit

- L'accès aux stands licenciés, à la piste et aux voies de circulation sont réservés aux personnes possédant une licence.
- Les accompagnants ou visiteurs ne sont pas assurés et sont donc sous leur responsabilité en cas d'accident.
- Il est de votre responsabilité concernant la manipulation des produits dangereux ou gras (essence, huile, graisse...), ceux-ci doivent se faire avec précaution. Aucun déchet (pneu ou autres) ne doit être laissé sur le site.
- La protection de sol à déposer sous votre kart est OBLIGATOIRE dans les stands et la zone licenciés.
- Il est strictement INTERDIT de fumer dans les stands et la zone licenciés, et il est également INTERDIT de consommer de l'alcool sur l'ensemble de l'enceinte du circuit.

Zones Ateliers et outillage

- Les ateliers KARTING 45 sont strictement réservés au personnel du circuit.
- Chaque pilote devra utiliser ses propres outils. Aucun outil ou équipement du circuit ne sera prêté.

Organisation du temps de roulage

- Les licenciés ont accès tous les jours suivant les horaires d'ouverture (hors piste réservée pour les groupes ou animations). Les disponibilités sont indiquées ici : <http://www.karting45.com/agenda>
- Le roulage est possible de 10h à 12h30 et de 14h00 à 19h00 (19h le WE).
- Les stands devront être libérés 30 minutes après la fermeture de l'accès piste.
- Le roulage des licenciés se fait en alternance avec les sessions de location.
- En cas de forte affluence sur la partie location, la piste pourra être réservée sur une plage horaire limitée.
- L'accès à la piste se fera suivant les instructions des commissaires de piste.

Règles de conduite,

- En rentrant aux stands le pilote doit lever la main pour prévenir les autres pilotes qui le suivent, La rentrée et la circulation dans les stands doit se faire très lentement (au pas), il est interdit de rentrer à l'envers dans les stands et de circuler également en contre sens sur la piste (sens de piste = sens horaire).
- En cas de panne ou d'incident sur la piste, le pilote doit lever la main immédiatement pour se signaler et mettre son Kart hors de la piste et des trajectoires (le plus près possible des protections).
- Le retour aux stands de son kart se fera dès que possible suivant les indications des commissaires de piste.
- Le personnel de la piste pourrait ne pas être disponible, il est donc demander à chacun de se faire aider par d'autres licenciés en priorité.
- L'accès à la piste est interdit aux personnes non licenciées et se fera avec l'accord des commissaires de piste.

NB : En cas de non respect de ces consignes, Karting 45 se réserve le droit d'exclure toute personne de l'enceinte du circuit.